

**Monsieur Yannick Nadesan  
Conseiller municipal  
Délégué à la Petite Enfance**

Téléphone : 02.23.62.13.82.  
Télécopie : 02.23.62.13.89.

**Conseil municipal du 8 novembre 2010  
Intervention de Yannick Nadesan  
à propos des mesures définitives de retraits et  
d'affectations de postes**

Au conseil municipal de juin, lorsque l'Inspecteur d'Académie nous informait de ses projets pour la rentrée scolaire 2010, j'avais fait plusieurs remarques, notre majorité municipale avait porté des exigences : celles-ci restent d'actualité.

Il avait été évoqué l'ouverture de 15 nouvelles classes, il n'y en a finalement eu 14 : cette mesure pourrait tout de même être positivement appréciée, il n'en demeure pas moins qu'elle ne compense pas les 23 suppressions d'emplois que les écoles rennaises ont subies ces dernières années.

Les moyennes d'enfants par classe (25.95 en maternelle et 23.17 en élémentaire)...ne sont que des moyennes et elles masquent mal les inégalités.

Et c'est à nouveau l'école maternelle qui est le parent pauvre de la rentrée 2010 avec pas moins de 21 établissements avec 27 ou plus enfants par classe. Les écoles Sonia Delaunay (31.33) et Champion de Cicé (31.20) détiennent la palme du triste record des classes surchargées. L'inspection Académique doit prendre des mesures immédiates comme elle a commencé de s'y engager.

Il se confirme que Rennes attire les familles et nous continuerons de prendre des mesures pour amplifier cette tendance. Pour les compétences qui sont les siennes, l'Inspection Académique doit aussi afficher des ambitions. Les élèves et les futurs élèves rennais doivent bénéficier du meilleur accueil dans les écoles.

En Juin dernier, nous avions émis un certain nombre de remarques et d'oppositions aux propositions de l'Inspection Académique et c'est ce qui avait conduit nos collègues de l'UMP et du MODEM à voter contre la délibération.

Au nombre de nos observations, il y avait un avis défavorable aux transformations de poste "E" en poste de classe déterminée ainsi que la diminution des territoires couverts par ces professionnels.

La suppression d'un poste de Maître E à la primaire Trégain est inacceptable !

Pour rappel, au niveau national, le nombre de postes est passé de 14.844 en 2008 à 12890 actuellement.

Pourtant, les RASED offrent au sein de l'école, une prise en charge spécifique pour les enfants en difficultés scolaires autour de trois missions :

- aider les élèves en difficulté et en souffrance de manière plus personnalisée en proposant des solutions pour traiter les échecs en permettant aux élèves de surmonter leurs difficultés

- soutenir et accompagner les enseignants qui doivent gérer toutes les difficultés

- travailler avec les parents pour renforcer les liens avec l'école.

Ces réseaux ont la particularité de fonctionner, dans le cadre du temps scolaire, avec une équipe de professionnels qualifiés (rééducateurs, pédagogues, psychologues).

Le gouvernement justifie cette suppression par la mise en place de l'« aide personnalisée ». Mais de fait, en renvoyant ce dispositif hors du temps scolaire, il accentue les inégalités et fait peser sur les collectivités territoriales des obligations qui relèvent de l'Etat.

Les RASED sont utiles pour les élèves les plus en difficulté et aussi pour leurs familles. Contrairement à ce que prétendent Nicolas Sarkozy et Luc Châtel, on ne peut pas en faire l'économie.

Parce que nous voulons l'Ecole de l'Egalité des droits, nous sommes convaincus que les RASED doivent être renforcés.